

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 16 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DJS 244 Subvention (20.000 euros) et convention annuelle avec l'association Mission Locale de Paris pour le déploiement de la démarche de BAFA citoyen parisien.

Mme Pauline VERON, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose de signer la convention annuelle d'objectifs avec l'association Mission Locale de Paris et d'attribuer une subvention ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 7ème commission,

Délibère :

Article 1 : Sont adoptés le principe de la convention, annexée à ce projet de délibération, et ses modalités d'application.

Article 2 : Mme la Maire est autorisée à signer la convention annuelle entre la Ville de Paris et l'association Mission Locale de Paris 34, Quai de la Loire (19^e arrondissement) dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 20.000 euros est attribuée à l'association Mission Locale de Paris (51804/2019_07847 pour son action « BAFA citoyen »).

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée à la fonction 3, rubrique 338, destination 3380002, au chapitre 933, nature 933-65748, sur la ligne de subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO